

DROIT DU TRAVAIL : LE COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE

Renseignements :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Durée

04:00 heures

Spécialisation

Droit du Travail

Niveaux :

2. Perfectionnement
4. Actualisation



Évaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

Vendredi 12 octobre 2018

Horaires

De 9 h 15 à 13 h 15

Lieu de la formation

Salle de réunion Bertrand de Mun -30 rue Cérés – 51100 REIMS
(Accès par la CCI – 5 rue des Marmouzets – 51100 REIMS)

Intervenant(s)

Maître Jeannie CREDOZ ROSIER, Avocate au Barreau de Paris, associée au sein du cabinet Flichy Grangé Avocats

Préquis : connaissance de base de la spécialisation ciblée ; expérience dans la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges...)

Objectif de la formation :

Se familiariser avec la nouvelle instance de représentation du personnel obligatoire dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés (mise en place, attributions, fonctionnement).

Programme :

1. Date de mise en place du CSE / dispositions transitoires applicables
2. Niveau(x) de mise en place du CSE
3. Composition du CSE
4. Élections du CSE
5. Commission santé, sécurité et conditions du travail (CSSCT) du CSE (entreprises \geq 50)
6. Représentants de proximité
7. Attributions du CSE
8. Modalités de fonctionnement du CSE

A retourner à :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Date

Le 12 Octobre 2018

Horaires

9h15-13h15

Durée

4:00 heures

Lieu de la formation

Salle de réunion Bertrand de Mun
30 rue Cérés
51100 REIMS

Niveau

- 2. Perfectionnement
- 4. Actualisation



Spécialisation

Droit du Travail

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

30 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment.....

Profession :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Avocat Salarié | <input type="checkbox"/> Avocat Libéral |
| <input type="checkbox"/> Jeune Barreau | <input type="checkbox"/> Magistrat |
| <input type="checkbox"/> Juriste | <input type="checkbox"/> Autre, précisez..... |

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Nos organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	140 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	100 €/jour